

sition que vous n'avez jamais perdue de vue. (Non! non!)
Le rapport est fait depuis cinq mois, et je serais monté depuis longtemps à la tribune pour réclamer sa mise à l'ordre du jour, si, de tous côtés, du côté légitimiste, comme du côté orléaniste et surtout du côté de la gauche radicale...

part des princes... M. Casimir Périer. M. de Broglie, M. Batbie, M. le duc Pasquier d'Audiffret... qui parlent. (Bruit.) Il y a eu un procès-verbal rédigé. (Non! non!)
C'est M. Casimir Périer dise oui ou non. Je pourrais appeler un témoinage le secrétaire de la commission (Bruit.)

relative à la commission chargée d'examiner le retrait des lois de prescription.
Les conclusions de cette commission, dit-il, n'ont pas été conditionnelles.
A droite. — Et il y a une majorité de 13 voix sur 18, (Ah! ah!)
M. MOULIN. — Je récite que les conclusions n'ont pas été conditionnelles. L'engagement des princes n'a pas été pris à l'égard de la commission; il n'a été ni sollicité, ni reçu par elle. C'est la vérité; je parle comme témoin. On a bien raconté à la commission les négociations faites en dehors d'elle. (Ah! ah! à gauche.)

la République et envers l'Assemblée, que le président déclare les princes dégagés à son égard, il reste à l'Assemblée à se prononcer. Voilà pourquoi il faut voter l'ordre du jour de M. Desjardins. (Approbation.)
Quant aux sentiments que les princes apportent ici, on n'a pas le droit de les préjuger. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)
Pour moi, j'affirme que personne ici, prince ou citoyen, ne voudra rien que ne veuille le pays. (Applaudissements à droite et au centre.)

Je suis en dehors de la majorité officielle. Il m'est donc facile de dire ce que je viens dire: or, je viens demander que dans l'intérêt de notre propre dignité, nous dégageons notre responsabilité de questions qui ne nous regardent pas directement. Voilà pourquoi je maintiens mon ordre du jour.
M. DESJARDINS repousse l'amendement de M. Fresneau, et demande la priorité pour le sien. (Bruit en sens divers.)
M. BRUNET parle au milieu du bruit. L'Assemblée est consultée par M. le président sur la question de savoir si la priorité sera donnée à l'amendement Desjardins sur l'amendement Fresneau.
Deux épreuves par assis et levé sont déclarées douteuses par le bureau.
On procède au scrutin.
En voici le résultat:
Votants... 654
Majorité absolue... 328
Bulletins blancs... 294
Bulletins bleus... 360

je voudrais déjà être mort.
— Eh bien! je crêcis qu'il y a bien peu de ressource pour vous, et si vous avez quelque disposition à prendre, il ne faudra pas trop tarder.
— Des dispositions... moi? ah! oui, c'est vrai, j'en ai une à faire: que l'on conduise ma fille aux enfants trouvés.
Le docteur se rapprocha des orphelins qui s'étaient retirés sur le seuil de la hutte, et il leur dit à demi voix:
— Il a absolument voulu savoir la vérité sur son état, et je ne la lui ai pas cachée: il n'a pas une heure à vivre. Je lui ai demandé s'il avait quelques dispositions à prendre; il s'est borné à me répondre qu'après sa mort il faudrait mettre sa fille aux Enfants-trouvés.
— Vous ne lui avez pas dit que monsieur le curé était là? fit Jacques.
— Je venais prendre vos ordres à cet égard.
— Mon frère, si le trouvez bon, interrompit-il vivement Hélène je me chargerai de ce soin. Cet homme m'a témoigné une sorte de confiance pendant que j'étais seule avec lui et il est possible qu'il m'écoute plus favorablement qu'une autre personne.
Faites ce que vous voudrez, chère enfant. Toutefois j'aurais bien voulu vous épargner encore cette nouvelle émotion. Regardez, docteur, comme elle est pâle.
Le docteur fit une de ces réponses banales de médecin qu'il est inutile de rapporter ici parce que tout le monde les

connait pour les avoir entendues souvent.
— Mon frère, je vous assure que cette petite épreuve me fera plus de bien que de mal; d'ailleurs, continua-t-elle en essayant un sourire mélancolique qui était comme le démenti de ce qu'elle allait dire, vous savez que vous me reprochez quelquefois d'être plus forte que sensible, ainsi...
— Je sais aussi, Hélène, interrompit Jacques avec une visible émotion, que vous ne manquez jamais de bonnes raisons quand vous voulez accomplir un acte de charité ou de dévouement. Suivez donc votre inspiration, chère enfant.
Hélène rentra dans la hutte, dont elle ferma la porte derrière elle, et elle s'approcha du lit du moribond qui parut éprouver de la satisfaction de son retour près de lui.
— Vous n'avez confié les tourments de votre conscience, mon ami. Voulez-vous maintenant me permettre de vous offrir les moyens de les soulager, lui dit-elle affectueusement.
— C'est impossible, ma petite demoiselle, je mourrai dans le désespoir.
— Cela n'arriverait pas, croyez-moi, si vous consentiez à déposer vos douleurs dans le sein d'un prêtre.
— Qu'est-ce que vous voulez qu'un prêtre ne fasse? il n'enlèvera pas de ma mémoire le souvenir du crime que j'ai commis.
— Non, mais il vous en accordera le

pardon au nom de Dieu, et vous pourrez mourir en paix, ou vivre moins malheureux si vous guérissez.
— Mais le pardon des hommes... murmura le moribond d'une voix sombre.
— Il est renfermé dans celui de Dieu, répondit Hélène d'une voix ferme.
— Je ne crois pas cela.
— Il faut le croire.
— Celui qui a égaré un mourant ne mérite pas de pardon à son lit de mort. Ah! si vous aviez vu comme moi celui que j'ai frappé me regarder sans pâlir et me dire en expirant qu'il aurait plutôt cru que j'eusse été son libérateur que son assassin, vous ne me parleriez pas aujourd'hui d'oubli et de miséricorde... Voyez, voyez ces mains... elles sont encore couvertes de son sang!!! et ce sang, il n'y a pas de puissance, ni dans ce monde ni dans l'autre, qui puisse l'effacer... Je suis maudit... maudit...
Hélène, dont le visage s'était passagèrement animé, redevint plus pâle qu'elle n'avait été quelques minutes auparavant, et elle s'éloigna du chevet du moribond avec un mouvement d'horreur qu'elle réprima aussitôt.

La suite au prochain numéro

On parle moins de l'Internationale depuis quelque temps; cependant, elle s'agit peut-être plus que jamais, et continue activement sa propagande. Ostyn, Malon, Razoua et Lefrançois rédigeant ou inspirent à Genève un journal, qui est l'organe de la fédération jurassienne et professe, en matière politique et sociale, des vues absolument opposées à celle de l'Égalité, organe de la fédération romande. C'est un commencement de schisme.
L'Angleterre a chargé ses agents diplomatiques d'étudier sur place les institutions, les hommes et les menées de l'Internationale.
En Allemagne, le gouvernement de l'empereur Guillaume s'inquiète des progrès de l'hydre sociale. Dernièrement, un magistrat supérieur de Nassau a adressé au ministre de l'Intérieur, à Berlin, un rapport détaillé sur l'extension rapide et véritablement menaçante de la société nouvelle au sein des classes ouvrières. (Union)

Informations-Nouvelles

La commission des concordats amiables s'est réunie hier, et a décidé de demander à l'Assemblée, d'étendre jusqu'au 13 mars 1872, l'action de la loi de 1848, sur les liquidations judiciaires. On sait que, par une première décision de l'Assemblée, l'action de cette loi avait déjà été étendue jusqu'au 31 décembre prochain.
D'ici au mois de mars 1872, la commission s'engage à faire connaître sa résolution définitive.
On lit dans le Journal officiel:
« Quelques journaux ont annoncé que M. le vice-amiral Pothuau, ministre de la marine, avait été atteint, ces jours derniers, de coliques néphrétiques assez violentes pour inspirer des inquiétudes. Nous sommes heureux